



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Emilie Leveau
Mail : e.leveau@inao.gouv.fr
Tél 02 40 35 82 32

N/Réf : EL/CB

Objet : PLU Révision LA CHAPELLE JANSON (35)

Monsieur le Maire
Mairie de La Chapelle Janson

15 rue du Relais
35133 LA CHAPELLE JANSON

Nantes, le 20 décembre 2021.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 27 septembre dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet de révision du PLU de votre commune, arrêté par délibération du Conseil municipal le 9 septembre 2021.

La commune de LA CHAPELLE JANSON est située dans l'aire de production des indications géographiques suivantes :

- AOP « Prés-Salés du Mont-Saint-Michel »
- IG « Whisky de Bretagne ».

Elle fait également partie de la zone des indications géographiques protégées (IGP) « Cidre de Bretagne », « Farine de Blé Noir de Bretagne », « Volailles de Bretagne » et « Volailles de Janzé ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Dix-neuf opérateurs sont identifiés en production IGP « Cidre de Bretagne » sur la commune.

Dans cette révision la collectivité a resserré la possibilité d'urbanisation. D'une part, à l'exception de deux petites zones en continuité immédiate, elle ne pourra se faire pratiquement que dans l'enveloppe urbaine avec, par ailleurs, une densité du bâti plus élevée pour optimiser la capacité foncière. D'autre part, la volonté de limiter les constructions nouvelles en secteur agricole contribuera à la conservation des terres agricoles. Aucun hameau ne pourra accueillir de nouveaux logements. Les constructions existantes à vocation d'habitat pourront seulement faire l'objet d'extensions et d'annexes.

Cette révision est sans impact pour les zones de productions sous signe de qualité présentes sur le territoire.

Après vérification et analyse du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les signes de qualité concernés par votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation
La Déléguée Territoriale

Laurence GUILLARD